



Pension alimentaire etant au chomage

Par **koki**, le **02/03/2010** à **14:55**

Bonjour,

Je suis actuellement au chomage et etant separer de ma compagne je voudrai savoir si je peut arreter de payer la pension alimentaire pour notre enfant qui a 6 ans, sachant que celui ci est en institution et que ca mere ne là que le week end
merci

Par **Marion2**, le **02/03/2010** à **18:38**

Bonjour,

NON, vous ne pouvez pas arrêter le versement de la pension alimentaire.

Si vous souhaitez une baisse de la pension alimentaire puisque vous vous trouvez au chômage, il faut saisir en courrier recommandé AR le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile de la mère.

Un avocat n'est pas nécesaire.

Cordialement.